



PRÉFET DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Cahors, le 30 juin 2020

220 000 euros de soutien aux parcs animaliers du Lot

Afin d'apporter son soutien aux cirques et aux parcs zoologiques qui ont été contraints d'arrêter leur activité durant la crise covid-19, **le Gouvernement a mis en place un dispositif d'aide financière d'un montant de 19 millions d'euros qui sera dédié aux soins et à la nourriture des animaux.**

L'aide financière est à destination des établissements de présentation au public d'animaux d'espèces sauvages ou domestiques, fixes ou itinérants, situés sur le territoire français, à savoir les établissements considérés comme des cirques avec animaux, des parcs zoologiques, des aquariums ou des refuges.

Dans le Lot, ce sont quatre parcs zoologiques et un artiste de cirque qui ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total de 220 000 euros :

- **le Parc animalier de Gramat**, 46300 Gramat ;
- **Reptiland**, 46600 Martel ;
- **le Rocher des aigles**, 46500 Rocamadour ;
- la Forêt des singes, 46500 Rocamadour.

À ce jour, l'ensemble des parcs animaliers du département a pu rouvrir avec des aménagements permettant de garantir la sécurité sanitaire des visiteurs.

Pôle de la communication interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
marine.tudal@lot.gouv.fr
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex